



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame SCHIERLING - HENRION** demeurant à 4000 Liège, Avenue Blondin 44 boite 41.

Le terrain concerné est situé à 4130 Esneux, rue de Limoges 69 et cadastré division 2, section A, n°498R5.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'une nouvelle maison d'habitation et d'un cabinet médical** et présente les caractéristiques suivantes :

*Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :*

- *un recul compris entre 5 et 10m devrait être respecté par rapport aux limites parcellaires latérales ;*
- *l'emprise bâtie devrait être de maximum 100m<sup>2</sup> (majorés de 5% de la superficie constructible de la parcelle supérieure à 1000m<sup>2</sup>) ;*
- *le niveau existant du terrain ne devrait pas être modifié dans les zones de recul minimum latérales ;*
- *l'accès carrossable à la voirie devrait présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;*
- *la hauteur sous gouttière du mur gouttereau du volume principal devrait être égale à maximum 7m ;*
- *les toitures plate ne sont admise, sur les volumes secondaires, que comme élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme élément d'intégration au terrain (toiture-terrasses, volumes enterrés ou semi-enterrés...) ;*
- *les toitures plates de plus de 15m<sup>2</sup> sont aménagées en toiture-terrasse ou toiture végétale ;*
- *le bardage en bois devrait être de teinte naturelle ;*
- *la tôle ondulée ne fait pas partie des matériaux de toiture autorisés pour les versants dont la surface est inférieure à 100m<sup>2</sup>.*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 janvier 2024 au 08 février 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)